



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2023 – 19H

**Présents :** ALASLUQUETAS Philippe, ALIOUI Jean-Charles, Pascale CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, Marion QUATREPOINT - MAROT Jean-Marie

### Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Pascale Chaix est consacrée secrétaire.

### Ordre du jour :

- Demande de Subvention du Collège d'Estagel
- Questions diverses

### Délibération :

Le **collège d'Estagel Irène Joliot-Curie demande une subvention** dans le cadre de l'organisation de voyages scolaires et de l'ouverture au monde culturel : sortie gratuite pour les familles en journée ou avec participation si les nuitées sont prévues.

**Montant de la subvention :** le montant de la subvention est fixé à 300€. **Votée à l'unanimité**

### Bio Déchets

Nous avons reçu Monsieur François RUZAFÀ, maître composteur-ambassadeur de tri, qui est venu nous parler de la nouvelle loi qui sera mis en place à compter de janvier 2024 - Loi appelée « loi bio-déchets ». A cette date les personnes et les entreprises seront dans l'obligation de trier à la source comme cela est déjà mis en place dans le cadre du tri sélectif. 3 composteurs sélectifs seront donc installés dans le village. Une opération de communication va démarrer au mois de Mai avec affichage et explications. Il est demandé aux élus d'être des porte-parole dans le cadre de cette action. La mairie mettra à disposition à côté des composteurs un bac comprenant de la matière sèche (sciure de bois et feuilles mortes) ainsi qu'un outil pour remuer. A noter toutefois qu'un représentant passera une fois par mois vérifiez les 3 composteurs. Une matinée d'information est prévue le **mercredi 7 juin à 19h00** dans le cadre d'une réunion publique pour donner toutes les explications : déchets et questions diverses. Le 10 juin au matin 09h00-12h00 les composteurs seront installés et la population sera conviée à cette inauguration.

### Économies d'énergies

**Projet de remplacement de la chaudière à fioul de la mairie par une pompe à chaleur :** Nous attendons les devis des entreprises que nous avons rencontrées pour prendre la décision finale et déposer une demande d'aide financière aux FONDS VERTS :

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

**Isolation** : il sera effectué une vérification concernant l'isolation des combles dans la salle principale de la réunion de la mairie

**Visite du Sous-préfet dans notre village** : le 22 mai à 14h30 le sous-préfet fera une visite de notre village dans le cadre de mieux connaître les villages de sa circonscription : un tour du village en sa compagnie sera effectué

**Sénatoriales** : le 9 juin durant la prochaine réunion du Conseil municipal est prévue pour élire les représentants des sénatoriales. Seront élus un titulaire et 3 suppléants

**Randonnées** : le 28 mars Perpignan Méditerranée Métropole a contacté la mairie dans le cadre de la mise en place d'un maillage des randonnées sur la région : il a été demandé de désigner un représentant de la commune de Cassagnes. Le représentant désigné est Philippe Hurtebize. A noter qu'il existe 4 chemins de randonnées à Cassagnes

**Haut-parleurs** : il est à nouveau évoqué le souci des haut-parleurs dans le village qui sont encore soit inopérants soit de mauvaise qualité. Un contact va être pris à nouveau avec le SIVOM et Albert Delonca va se renseigner auprès d'une commune voisine.

**Fête du village les 11 et 12 août** : comme évoqué ultérieurement il sera prévu un repas sous forme d'auberge espagnole le 11 au soir suivi d'un concert. Le bal dansant pour le 12/08 au soir est confirmé avec l'orchestre Casenoves. Un dîner sera proposé aux habitants et un appel d'offres en ce sens a été lancé auprès de différents fournisseurs.

**Bibliothèque** : une requête est faite pour installer la fibre à la bibliothèque dans un but de meilleure connexion

### **Date du prochain Conseil :**

Le Conseil municipal se réunira le 09/06/2023 à 19h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt-et-une heure.